

La Tène, le 27 octobre 2012

Motion* des partis Libéral-Radical et Démocrate-Chrétien au Conseil général de La Tène relative au projet de construction d'une centrale électrique à gaz à cycle combiné (Cornaux II)

Après un long suspens, le Groupe E a finalement déposé sa demande permis de construire une centrale électrique à gaz à cycle combiné (Cornaux II) et le Service de l'Aménagement du Territoire a mis le projet à l'enquête publique.

En tant qu'autorités communales, notre devoir est de veiller à la santé publique et de conserver une bonne qualité de vie pour nos habitants. Or ce projet menace directement et considérablement la santé de notre population par des rejets massifs de particules fines et de gaz polluants dangereux : par exemple de grandes quantités de CO₂, équivalent à 250'000 voitures, des oxydes d'azotes, divers composés organiques volatiles et autres. Ces nuisances se combineront aux pollutions déjà existantes. Bien que le projet se trouve sur le territoire communal de Cornaux, les habitations de La Tène sont parmi les plus proches de cette centrale et la population laténiennne sera directement et massivement touchée.

D'autres arguments s'ajoutent pour s'opposer fermement à ce projet de construction. Notamment :

1. C'est un projet d'envergure régionale voire inter-cantonal qui touchera toutes les communes d'Entre-deux-Lacs et au-delà. Les autorités communales doivent insister auprès des autorités cantonales pour que ce projet soit traité sur le plan cantonal et non seulement par les autorités communales de Cornaux ;
2. C'est un projet d'industrie lourde, surdimensionnée, dans une région qui en compte déjà assez (raffinerie, cimenterie, etc) ;
3. La commune de La Tène, comme les autres communes, va subir des conséquences négatives majeures. A la pollution s'ajoutent le bruit, les odeurs, une baisse d'attractivité et par conséquence une baisse de recettes fiscales. Et sans recevoir un seul Franc de compensation !
4. Selon la loi fédérale, la « compensation de la pollution » devra se faire pour 50% en Suisse et pour 50% à l'étranger. Car compenser plus que 50% en Suisse ne serait techniquement et économiquement pas envisageable. Donc cette centrale pollue tellement (chez nous !) que nous n'arrivons même pas à le compenser en Suisse. Non seulement c'est une attitude irresponsable, cela montre l'envergure mégalomane du projet ;
5. Le projet est seulement faisable (selon les normes d'efficacité de la Confédération) si la chaleur produite est utilisée. Dans ce cas, Groupe E envisage de livrer cette chaleur à la raffinerie voisine, ou de le distribuer pour le chauffage à distance. Hors, aujourd'hui aucun accord avec la raffinerie n'est en place, et la région n'est pas assez dense pour justifier la construction d'un réseau de chauffage à distance ;



6. Dans les années à venir, nous aurons besoin de plus d'électricité. C'est une certitude. Mais cette méga-centrale à gaz est une mauvaise réponse car c'est une approche du passé. On peut lire dans les médias que c'est une solution dite « de transition » entre le nucléaire (qui va disparaître dans notre pays dans les 20 ans à venir) et le renouvelable ... mais cela ne tient pas debout.

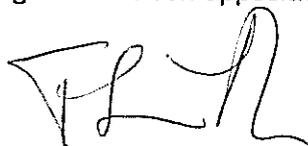
Premièrement, parce que le Groupe E ne va jamais démanteler cette installation après 20 ans; ce n'est pas raisonnable d'un point de vue investissement. Cette centrale va donc polluer pendant 30 ou 40 ans.

Deuxièmement, il existe aujourd'hui des solutions alternatives, prouvés, qui peuvent être mis en œuvre directement (les plans B ...): l'hydraulique au fil de l'eau, le photovoltaïque (l'Allemagne montre que ça marche), l'isolation des bâtiments, l'importation d'électricité européenne (eh oui, une solution de transition, celle-là), des centrales à gaz modernes à couplage chaleur force et respectant les prescriptions légales, des éoliennes, etc.

La méga-centrale à gaz est résolument une solution du passé, un oreiller de paresse des barons de l'électricité qui n'ont pas la vision et l'ambition de prendre le virage énergétique.

Au cas où cette centrale verrait quand même le jour, nous demandons que la commune de La Tène envisage d'exiger des dédommagements à l'initiateur du projet.

Au nom des partis Libéral-Radical et Démocrate-Chrétien au Conseil général de La Tène, nous demandons que le Conseil communal informe les initiants du projet Cornaux II ainsi que le public en général de son opposition à ce projet.



Ted Smith
Président du groupe



Nicolas Krügel
Président du PLRT



Laurent Suter
Président du PDC

* au sens des articles 65, alinéa 1, lettre a et 72 du Règlement général de commune

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Groupe Libéral-Radical au
Conseil général de La Tène
p.a. Nicolas Krügel
Grand'Rue 88
2075 Wavre

T +41 (0)78 622 23 94

www.plr-latene.ch

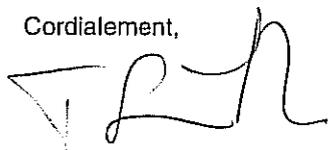
La Tène, le 27 octobre 2012

A l'attention de
L'administration communale de La Tène

Chère madame, monsieur,

Par la présente je vous adresse une motion des partis Libéral-Radical et Démocrate-Chrétien au Conseil général de La Tène pour la prochaine séance du Conseil général du 15 novembre 2012.

Cordialement,



Ted Smith
Président du groupe PLRT

R 29 OCT. 2012	<input type="checkbox"/> en suspens	cc/5 cc/30 ↓ cc
	<input checked="" type="checkbox"/> transmise à	
adm. 29.10.12	<input type="checkbox"/> répondre	
CC le	<input type="checkbox"/> Accord CC	
	<input type="checkbox"/> à classer → o/cg	